




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110131-13592-DE-1-1_0
Date de signature : 01/02/11
Date de réception : mardi 1 février 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.80**

Séance publique du

31 janvier 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : PROJET DE CONVENTION AVEC L'INSTITUT INTERNATIONAL DE LA MARIONNETTE POUR LA MISE EN VALEUR DES COLLECTIONS DE MARIONNETTES DE LA CRECHE PARLANTE DU MUSÉE DU VIEIL AIX SUR LE PORTAIL DES ARTS DE LA MARIONNETTE (SITE INTERNET)

Le 31/01/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 25 Janvier 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, Mme Danièle BRUNET à M. Eric CHEVALIER, M. Robert FOUQUET à M. Francis TAULAN, M. Jacques GARCON à M. Henri MATAS, M. André GUINDE à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Françoise TERME à Mme Fatima DRAOUZIA

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Christian LOUIT, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 31/01/11

RAPPORTEUR : Mme Michèle JONES

Politique Publique : VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : PROJET DE CONVENTION AVEC L'INSTITUT INTERNATIONAL DE LA MARIONNETTE POUR LA MISE EN VALEUR DES COLLECTIONS DE MARIONNETTES DE LA CRECHE PARLANTE DU MUSÉE DU VIEIL AIX SUR LE PORTAIL DES ARTS DE LA MARIONNETTE (SITE INTERNET) - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du programme national de numérisation initié par le Ministère de la Culture et de la Communication, l'**Institut International de la Marionnette** (I.I.M.) a répondu avec succès à un appel à projet, proposant d'élaborer un site internet s'intitulant " *Portail des Arts de la Marionnette* ".

L'I.I.M souhaite associer 25 partenaires, répartis sur cinq grandes régions de France, en vue d'améliorer la visibilité et la connaissance des arts de la marionnette, tant en terme de patrimoine que de création contemporaine.

La région PACA est représentée par le MUCEM (*Marseille*), le Musée du Vieil Aix (*Aix-en-Provence*), la compagnie Vélo-Theâtre (*Apt*).

Le Musée du Vieil Aix possède une importante collection de marionnettes et décors (*XIXème siècle*) concernant la Crèche Parlante et la Fête-Dieu, acquise au début du XXème siècle par la fondatrice du musée, Mademoiselle de Saint-Jean.

Cet ensemble très particulier de marionnettes provençales à clavier est tout à fait unique et constitue l'ultime témoignage (*réuni en un seul lieu*) de ces spectacles populaires qui connaissent à Aix et à Marseille, au XIX ème siècle, un grand succès.

Cette collection, qui reste toujours très prisée du public, constitue la collection-phare du Musée du Vieil Aix. Le partenariat avec l'I.I.M. en accroîtra notablement la diffusion et la valorisation.

Le partenariat proposé avec l'I.I.M., chef de projet, suppose la signature de la convention, jointe en annexe, qui fixe les attributions de chacun des partenaires.

Dans le cadre de ce partenariat, il s'avère indispensable de procéder à une prise de vue de qualité professionnelle des objets sélectionnés pour le portail (*environ 150 pièces pour le Musée du Vieil Aix*).

L'I.I.M. propose de prendre en charge :

- la rémunération d'une photographe spécialisée dans les arts de la marionnette, durant 5 à 6 journées (*au tarif de 300 euros TTC / journée*),
- son déplacement Paris-Aix-Paris.

Reste à la charge de la ville d'Aix :

- l'hébergement de la photographe durant la prestation (5 à 6 jours), soit un forfait évalué à 500 euros,
- le coût de la cession définitive à la ville d'Aix des droits d'utilisation des clichés réalisés (pour un usage interne, à l'exclusion de toute utilisation à des fins commerciales), soit environ 1000 euros
- le montant de l'adhésion annuelle fixée à 1000 euros pour 2010-2011

Le montant total pour l'année 2011 s'élève à 2 500 euros.

En conséquence, mes Chers collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **DONNER** votre accord pour un partenariat avec l' Institut International de la Marionnette et la signature de la convention, ci jointe ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de la Ville ;
 - . chapitre 92322.6251.1871 pour les 500€ de frais d'hébergement,
 - . chapitre 92322.6228.1871 pour les 1000€ de cession des droits,
 - . chapitre 92322.6281.1871 pour les 1000€ d'adhésion annuelle,qui présentent les disponibilités suffisantes.

2011.80 - PROJET DE CONVENTION AVEC L'INSTITUT INTERNATIONAL DE LA MARIONNETTE POUR LA MISE EN VALEUR DES COLLECTIONS DE MARIONNETTES DE LA CRECHE PARLANTE DU MUSÉE DU VIEIL AIX SUR LE PORTAIL DES ARTS DE LA MARIONNETTE (SITE INTERNET)

Présents et représentés	: 50
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02 Février 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**Convention de partenariat
autour du projet de portail « Arts de la Marionnette »**

entre :

L'Institut International de la Marionnette, ci-après dénommé IIM, dont le siège est au 7, place Winston Churchill, 08000 Charleville-Mézières, représenté par Madame Lucile Bodson, en qualité de Directrice.

et :

LE PARTENAIRE

Préambule

Étant préalablement établi que :

- Le ministère de la culture et de la communication, ci-après dénommé « MCC », a lancé en 2009 un appel à projets de numérisation 2010 dans le cadre du programme national de numérisation.
- Vingt deux organismes signataires, ci-après dénommés « partenaires » et dont la liste est jointe en annexe, détenteurs d'importantes ressources concernant la marionnette patrimoniale et contemporaine, se sont associés afin d'enrichir un espace existant de consultation interactif sur les arts de la marionnette accessible sur internet ci-après dénommé « portail arts de la marionnette » adresse <http://www.artsdelamarionnette.eu>. Ce portail permet à des publics diversifiés de s'informer et de découvrir cet art, d'améliorer la visibilité des structures partenaires tout en favorisant l'accroissement significatif de leurs fonds numérisés.
- L'IIM, désigné chef de file du projet a élaboré le budget prévisionnel et a répondu à l'appel à projets au nom des partenaires.
- Le MCC a accepté le projet de l'IIM et lui a accordé une subvention de 50% du budget prévisionnel hors apport en industrie pour un montant maximal de 110.000 € (cent dix mille euros) pour l'année 2010 (notification en annexe).

Les parties ont convenu ce qui suit :

Article 1. Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions selon lesquelles les parties entendent coopérer à l'enrichissement du portail commun « Arts de la Marionnette » et leurs rôles respectifs.

Ce projet comprend deux parties principales :

- La sélection de fonds ressources appartenant aux partenaires, leur mise à disposition de l'IIM pour prestation de numérisation,
- La mise en conformité avec la solution base de données/portail destiné à accueillir les descriptions (métadonnées) des fonds numérisés ou non, à localiser et à accéder aux contenus dans la limite des droits.

Les objectifs du projet, son architecture générale, le calendrier de réalisation prévisionnel et les moyens à mettre en œuvre sont décrits dans l'annexe II à cette convention.

Article 2. Durée

La présente convention entre en vigueur à sa signature, et arrive à échéance à la date de mise en ligne des fonds notifiés tels que définis en Annexe II au sein du portail Arts de la Marionnette (au plus tard avril 2011).

Article 3. Budget

Le budget prévisionnel pour la réalisation de l'objet de la présente convention est de 236.000 euros équilibré selon l'annexe 3 du présent contrat.

Il comprend, outre l'apport du MCC, des subventions complémentaires apportées par les partenaires, ainsi que des fonds propres voire privés.

Article 4. Comité de pilotage

Le suivi du projet et la coordination entre les partenaires seront assurés par un comité de pilotage, comprenant au moins un représentant de chaque partenaire, et présidé par l'IIM.

Ce comité a pour fonction d'avaliser les choix d'œuvres, les choix documentaires, éditoriaux, juridiques, techniques et financiers ; d'établir les calendriers de réalisation ; d'assurer la bonne mise en œuvre du projet ; et de rapporter au MCC l'état d'avancement du projet.

En particulier, il détermine en accord avec les partenaires :

- Le choix des documents à numériser (nature, quantité, formats, qualité, traitement...).
- Le modèle des métadonnées dans le portail (notices, indexation).
- Le protocole d'échange entre le portail et, le cas échéant, les systèmes informatiques de gestion de bases de données de chacun des partenaires.
- Le choix des prestataires et le suivi de réalisation (numérisation, portail).
- Le protocole de gestion des droits

Article 5. Obligations de l'IIM

L'IIM assure la gestion administrative et financière du projet.

Il établit le comité de suivi du projet, assure la convocation aux réunions, la rédaction et la diffusion des comptes-rendus.

Il reçoit la subvention du MCC destinée au projet, s'élevant à 110.000 € (cent dix mille euros) maximum et affecte les sommes décidées par le comité.

Il négocie et passe commande pour les prestations nécessitant une sous-traitance en commun, telles que : numérisation, développement de logiciels par les fournisseurs, achats de licences, salaires, frais divers etc., pour un budget prévisionnel estimé à 236.000 €.

Il apure les comptes après réception des factures des prestataires et re-facturations par les différents partenaires des frais engagés, dans la limite du budget prévisionnel et selon les décisions du comité de pilotage.

Il s'engage à ne faire des images et métadonnées numériques, qu'une utilisation non commerciale à des fins d'information, de recherche et d'enseignement.

Il s'engage à mentionner sur la page d'accès au document numérisé le partenaire en sa qualité de partenaire et d'établissement de conservation dudit document.

Il conventionnera d'après le même budget pour un cahier des charges identique chacun des partenaires nommés en annexe I

Article 6. Obligations des partenaires

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation du projet dans les délais et dans l'enveloppe budgétaire prévus.

En particulier :

- Ils désignent au moins un représentant au comité de pilotage, et mettront en œuvre les décisions dudit comité.
- Ils effectuent les choix des documents à numériser dans le respect du cadre du projet, en accord avec les autres partenaires, notamment pour éviter les doublons. Ils fournissent les documents en temps et en heure afin qu'ils soient transmis au(x) prestataire(s) qui sera(ont) choisi(s) pour les numériser.
- Ils effectuent un choix de documents numériques natifs pour compléter le catalogue des ressources.
- Ils gèrent leurs documents avant la numérisation ainsi que les documents numériques natifs : inventaire, cotation, récolement et description, conditionnement.
- Après réception des documents numérisés qui leur appartiennent dont ils effectuent le contrôle qualité, ils autorisent la mise en ligne de leurs reproductions numériques ainsi que la reproduction des documents numériques natifs, sur le site Internet du PAM et sur les sites des bibliothèques numériques françaises et européennes auxquelles le PAM participera éventuellement. Ceci dans le cadre du système d'information choisi et selon les droits qu'ils auront obtenus dans la négociation commune et/ou dans le cadre de négociations individuelles.
- Ils autorisent l'IIM à charger dans son système de préservation et d'archivage réparti la copie numérique aux fins de conservation.
- Selon les solutions techniques choisies (cf annexe 2 p6 architecture générale de la solution), ils assurent la mise en œuvre du protocole de communication de leur système avec le portail. Cette mise en œuvre pourra nécessiter des développements et des négociations de licence individuels ou mutualisés, qui se feront en accord avec le comité de pilotage.
- Ils assurent la saisie et l'accès à la moisson de leurs métadonnées, mises en forme selon le modèle de notice commun décidé par le comité de pilotage. Ces métadonnées comprendront, en particulier, des informations sur les droits d'accès aux contenus numériques.
- Après formation organisée par le chef de projet, ils assurent l'enrichissement du portail et la mise à jour de leurs données (notices et ressources numérisées) sous la coordination de l'administrateur du portail désigné par le comité de pilotage.
- Ils garantissent l'accès pérenne aux métadonnées et aux ressources déterminées dans le cadre du projet de portail « Arts de la Marionnette » étant seuls détenteurs des droits de représentation et de reproduction pour le Portail des Arts de la Marionnette, au titre de propriétaires des ressources et métadonnées.
- Dans le cadre de la consultation des ressources, via le portail, ils s'assurent du respect des droits d'utilisation des documents dont ils sont propriétaires.
- Ils s'acquittent de l'adhésion annuelle prévue au budget (soit 1000 euros pour l'année 2010/2011).

Fait à Charleville en 6 exemplaires le 17 mars 2010,

Pour

Pour **L'IIM**
Lucile Bédson, Directrice



Annexe I – liste des partenaires

Pôle Champagne-Ardenne :

- CRDP (Reims).
- Festival Mondial des Arts de la Marionnette / Petits Comédiens de Chiffons (Charleville-Mézières).
- Institut International de la Marionnette / ESNAM (Charleville-Mézières).
- Musée de l'Ardenne (Charleville-Mézières).
- PapierThéâtre (Aÿ)
- UNIMA Internationale (Charleville-Mézières).

Pôle Ile de France

- Bibliothèque nationale de France (Paris).
- Centre des Monuments Nationaux / Maison de George Sand (Nohant)
- Compagnie Houdart-Heuclin (fonds déposé à la BnF)
- Musée du Quai Branly (Paris)
- Théâtre de la Marionnette à Paris
- THEMMA, association nationale des Théâtres de Marionnettes et Arts Associés (Paris).

Pôle PACA

- MuCEM, Musée des Civilisations Europe Méditerranée (Marseille)
- Musée du Vieil Aix (Aix-en-Provence)
- Vélo-Théâtre (Apt, Vaucluse)

Pôle Picardie

- Archives Départementales d'Amiens
- Bibliothèque Municipale d'Amiens
- Le Tas de Sable / Cie Ches Panses Vertes (Amiens)
- Musée de Picardie (Amiens)

Pôle Rhône-Alpes

- Musée Comtois (Besançon)
- Musée Gadagne

Bouffou-Théâtre à la Coque (Hennebont, Morbihan)

Odradek / Cie Pupella-Noguès (Quint-Fonsegrives, Haute-Garonne)

Théâtre Jeune Public / Centre Dramatique National d'Alsace (Strasbourg).

Annexe II. Descriptif du projet

Résumé

Les partenaires s'associent afin de procéder à la constitution d'un fonds numérisé de ressources autour de la marionnette patrimoniale et contemporaine dans le cadre de la réalisation d'un espace de consultation interactif accessible sur internet permettant à des publics diversifiés de s'informer et de découvrir la diversité de cet art : www.artsdelamarionnette.eu

Ils nomment un chef de file : l'Institut International de la Marionnette

L'articulation de la numérisation et de l'accès fédéré à ces fonds servira à accroître la visibilité de ce domaine et de ses acteurs. Ce portail a pour vocation d'accueillir ultérieurement d'autres partenaires, lorsque leur infrastructure s'y prêtera.

Une recherche centralisée permettra l'identification, la localisation et l'accès – à distance ou localement – aux documents, ressources et informations concernant le champ des arts de la marionnette : images, vidéos, affiches, manuscrits, revues, biographies, notices d'œuvres... ; événementiel (saisons artistiques)...

Ce portail est destiné autant au grand public intéressé par ce domaine qu'aux élèves, aux étudiants, aux chercheurs et aux professionnels. L'utilisateur pourra naviguer dans ces fonds ou y effectuer des recherches transversales, générales (titre, artiste, collection...) ou spécifiques au domaine (répertoire des œuvres, techniques de manipulation, de construction, expositions, création artistique, spectacle vivant, histoire...).

Le portail fournira les réponses correspondantes jusqu'au niveau le plus détaillé et permettra d'accéder au contenu correspondant – sur l'internet, dans un extranet de partenaires, ou dans les murs de l'organisme dépositaire, en fonction des droits. Il assurera ainsi la conservation à long terme de documents fragiles ou rares que le vieillissement du support ou la consultation fréquente met en péril, en fournissant l'accès à leur substitut numérique.

La mise en œuvre d'un pôle unifié autour des Arts de la Marionnette aura aussi pour effet d'accroître la visibilité dans les moteurs de recherche et d'attirer – par le « hasard » des consultations en ligne favorisé par une taille de site plus conséquente – des visiteurs qui n'auraient pas forcément pensé à cette ressource voire à ce domaine.

Accès sur Internet

Le dispositif permettra à chaque organisme de spécifier les droits d'accès aux documents et aux collections qui y seront inclus : sur tout l'internet (sans restriction), dans le réseau des partenaires, dans une structure partenaire uniquement. (NOTA : cela ne sera possible qu'après mise en place d'un éventuel extranet).

Les réponses fournies à l'utilisateur à la suite d'une requête indiqueront ces conditions, et lui permettront d'accéder au document numérique le cas échéant en fonction de sa propre localisation (ainsi, si l'utilisateur se trouve dans l'enceinte d'un organisme partenaire, et que le document est accessible uniquement dans l'ensemble de ces organismes, il pourra le consulter). (IDEM).

Traitement documentaire et description de la base

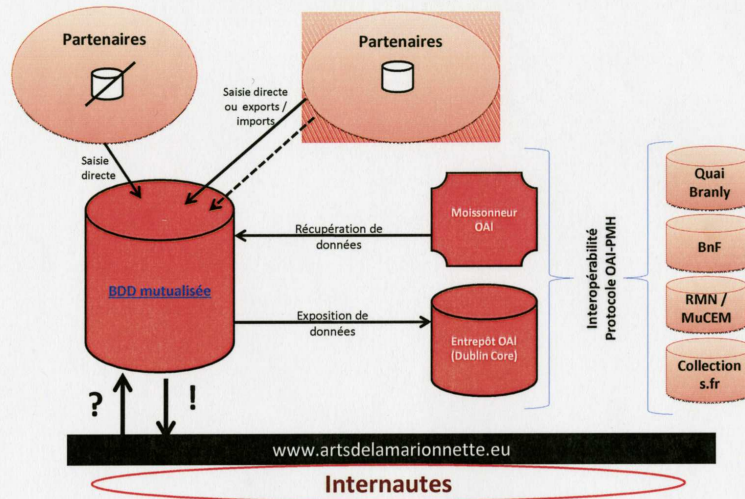
Après avoir réalisé une étude préalable et afin d'utiliser au mieux l'existant dans un cadre budgétaire certain, le dispositif développé dans le cadre de ce projet comprend trois parties :

- un portail d'une part,
- des composantes installées dans certains des organismes d'autre part,



- et enfin la création d'une base de données documentaires créée pour les besoins d'autres partenaires.
- Ces éléments communiqueront entre eux par l'entremise d'un protocole standard de communication en réseau (OAI, Open Archive Initiative).

Architecture générale de la solution

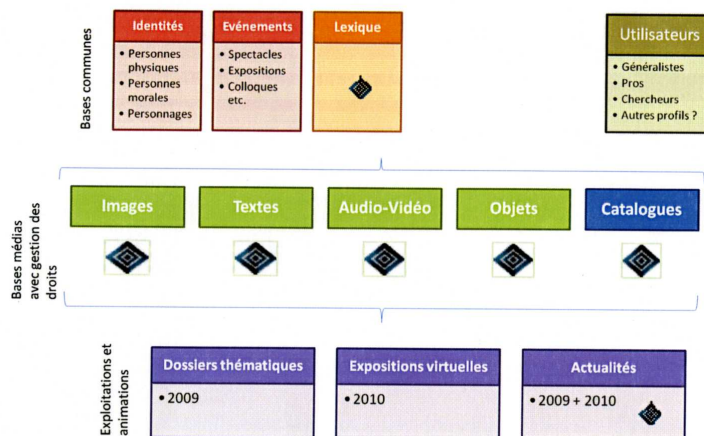


Les organismes disposant d'une base de données en ligne et de notices normées peuvent éventuellement adapter leurs logiciels afin de mettre à disposition du portail leurs métadonnées qui concernent les arts de la marionnette (dans le cas d'organismes plus généralistes, il ne s'agit pas de toutes leurs collections) mises en forme dans un modèle commun (utilisant des formats standards et des technologies ouvertes). Le portail moissonne ces métadonnées par le protocole d'interopérabilité OAI-PMH, où elles sont organisées (par source ; par type ; par média...) afin de pouvoir être interrogées et consultées.

D'autres peuvent choisir de réaliser des exports de notices qui seront ensuite importés dans la base de données mutualisée du portail.

Pour les organismes qui ne disposent pas de base de données, il a été créé un outil de gestion de ressources commun qu'ils alimentent grâce à un protocole d'accès internet.

Architecture de la base de données mutualisée



Les métadonnées du portail sont modélisées de façon à refléter les principaux champs d'information présents dans les bases des organismes et les caractéristiques descriptives propres aux champs des arts de la marionnette, et à permettre d'y effectuer des recherches d'ordre général (nom d'artiste ou de compagnie, titre de spectacle, type de support, date...) et spécifique (type de manipulation, type de marionnette) si elles sont présentes à l'origine, bien évidemment. Chacune des bases sources aura à exposer ses notices dans ce format commun, qu'elle mettra dans un entrepôt accessible par le portail, en utilisant le protocole OAI.

Les contenus numérisés restent la propriété de chacun des organismes.

Partenariats existants ou envisagés

Outre celui des signataires de la présente convention, le Portail des Arts de la Marionnette reçoit le soutien du département des Arts du spectacle de la Bibliothèque Nationale de France, qui possède plusieurs fonds de marionnettistes et de collectionneurs, et qui s'engage à mettre à disposition du moissonneur de ce portail environ un millier de documents sur les marionnettes qui seront numérisés entre 2009 et 2011.

Par ailleurs, depuis le début de l'année 2009, la Bibliothèque Nationale apporte aux partenaires un soutien méthodologique et technique pour ce qui concerne la conservation, l'inventaire, la numérisation des documents, l'établissement des cahiers des charges.

Dans le cadre de cette seconde version du Portail des Arts de la Marionnette, les partenaires signataires reçoivent également le soutien du Musée du Quai Branly, qui exposera ses données concernant la marionnette dans un entrepôt OAI moissonnable par le PAM à partir de la fin de l'année 2010.

Pour des développements ultérieurs, un enrichissement du fonds pourrait se concrétiser par convention avec de nouveaux partenaires dans le domaine des arts de la marionnette.

Programmes, domaines et collections : Description détaillée des fonds

Partenaire	Collection / Fonds
Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes	Festival Mondial / Association Petits Comédiens de Chiffons : photos, vidéos, périodiques Prêt du Comité Dép. de Tourisme des Ardennes : diapositives
Institut International de la Marionnette (Musée Gadagne)	Fonds IIM / ESNAM : programmes, photographies, textes de répertoire ; vidéos <i>Pas de num. en 2010.</i>
Musée de Picardie (Amiens)	Lafleur (collections René Villeret, Jules Vallée, Théâtre des Folies Dramatiques de Jules Barbier : 19e siècle)
THEMAA	Publications de l'association (natifs numériques)
Théâtre de la Marionnette à Paris	Création contemporaine : photos, périodiques, programmes, vidéos
TJP / CDN d'Alsace	Création contemporaine : photos, programmes, vidéos
UNIMA Internationale	Délégations : documents numériques
Cie Houdart/ Heuclin	Spectacles de la Cie, tournées (fonds déposé à la BnF)
Compagnie Papier Théâtre	Collection Alain Lecucq (th. de papier historique) Spectacles contemporains en théâtre de papier
Bouffou - THEATRE A LA COQUE (lieu de compagnonnage)	Cies accueillies et autres activités du Th. à la Coque Créations Bouffou
ODRADEK - Compagnie Pupella-Noguès (lieu de compagnonnage)	Cies accueillies dans le lieu de compagnonnage / activités Odradek Spectacles de la Cie Pupella-Noguès
Le TAS DE SABLE - Cie Ches Panses Vertes (lieu de compagnonnage)	Cies accueillies dans le lieu de compagnonnage / Spectacles de la Cie CPV
VELO-THEATRE (lieu de compagnonnage)	Compagnies accueillies dans le lieu de compagnonnage Spectacles de la Cie Vélo Théâtre Activités diverses du lieu
Centre des Monuments Nationaux	Collection Maurice Sand (XIXe siècle)
MuCEM	Livraison des images déjà numérisées et des exports des notices sur excel avant importation sur la base de donnée PEAM Album du marionnettiste Francis Raphard (1893-1956) : 261 images et notices Enquêtes ethnographiques conduite par le MNATP sur les théâtres de marionnettes : 1527 images et notices Notices et photographies associées provenant de micromusée : 950 images et notices
Musée Comtois de Besançon	Collection La Providence (1ère moitié du 19e siècle) Collection Paul Franceschi (vers 1870) Collection Brun-Coulon (2e moitié du 19e siècle) Collection Auguste Coulon (1ère moitié du 20e siècle)
Musée de l'Ardenne (Charleville)	Marionnettes anciennes (XIXe siècle) et modernes (1957)
CRDP Champ-Ardenne (Reims) / CDDP Ardennes (Charleville) / CNDP / Scéren	Vidéos
Musée du Vieil-Aix (Aix-en-Provence)	Crèches parlantes (marionnettes à clavier) Fête-Dieu (marionnettes à clavier)
Archives départementales de la Somme	Archives police, état-civil etc.
Bibliothèques d'Amiens-métropole	Archives communales antérieures à 1919
MOISSONNAGE : Bibliothèque Nationale de France* (dépt Arts du Spectacle)	Iconographie ancienne ; Fonds Lafaye (années 1930-1980) ; Fonds Craig ; Fonds Guillot de Saix ; Fonds Pajot-Walton ; etc.
MOISSONNAGE : Musée du Quai Branly *	Collections ethnographiques

Moyens informatiques

Logiciel Portail : progiciel Armadillo version 11

Autres logiciels utilisés : Selon les partenaires, les bases de données sont sous Micromusée, ActiMuséo, Horizon, Filemaker, Access, Excel.

La BDD mutualisée dans laquelle tous les partenaires 2009 du PAM exporteront, chargeront ou saisiront leurs notices (cf. schéma) est sous ArmadilloPortail (version 11).

Le progiciel choisi respecte les standards, les normes et les recommandations suivants :

- Pour la description intellectuelle et matérielle (catalogage) des fonds iconographiques : AFNOR NF Z 44-077, Dublin Core Metadata et OAI MARC. A ceux-là s'ajoute aussi la norme XMP qui permet des échanges multilingue, ce que ne permet pas le Dublin Core Metadata.
- Pour les musées : préconisations de la Direction des Musées de France, Loi sur les musées de 2002 et arrêté du 25 mai 2004. Sans être historiquement un logiciel de gestion de collection, Armadillo permet de gérer le « 18 colonnes » de la DMF. La structure hiérarchique d'Armadillo permettrait de gérer de façon très simple à la fois la notice réglementaire et la notice documentaire d'une œuvre, mais aussi le récolement, le dossier de santé électronique, les constats d'état mouvements, les expositions les prêts et les restaurations, les localisations, les prescriptions de transports, de présentation de protection etc.
- Pour les fonds d'archives : ISAD-G et DTD EAD. La structure hiérarchique des tables et des champs de la solution Armadillo sont particulièrement adaptés à la norme ISAD.

Grilles de description utilisées : Selon les partenaires, DMF, UNIMARC ou Palissy.

Vocabulaires / thésaurus associés : Selon les partenaires : thesaurus Garnier ; thesaurus Palissy ; thesaurus Ethnophoto ; thésaurus des systèmes descriptifs des objets domestiques français ; liste de vedettes-matières Rameau etc.

Réflexion en cours sur la création d'un thésaurus Arts de la Marionnette.

Formats possibles d'import / export des données

La solution choisie est un système ouvert qui offre la possibilité d'importer et d'exporter sous différents formats la base, les lexiques, les thésaurus (liste alphabétique et liste hiérarchisée)...

Import de notices :

- ASCII délimité ;
- CVS ;
- XML.

Formats d'exports :

- Export vers Excel
- Export en HTML
- Export en XML
- Export en SQL; delim; dbf; dif, toutes interconnexions avec odbc ou les web services

Dans le cas de fichiers XML, pour des chargements réguliers, valider ceux-ci par une DTD ou par un schéma, fourni par l'éditeur producteur.

Le logiciel est capable de gérer et d'afficher les formats suivants :

- Format Photo : Environ 200 formats d'images standards sont gérés : raw awd, .bmp, .cal, .cgm, .clp, .cmp, .cut, .dcx, .dib, .drw, .dxf, .emp, .eps, .flc, .fpx, .gif, .ica, .ico, .iff, .img, .jbg, .jff, .jpe, .jpeg, .jpg, .jtf, .mac, .msp, .pbm, .pcd, .pct, .pcx, .pgm, .plt, .png, .ppm, .psd, .ras, .tga, .tif, .tiff, .wfx, .wmf, .wpg, .xbm, .xpm, .xwd, raw
- Format vidéo : avi, .mpa, .mpeg, .mpg, .wmv,
- Format sons : .aif, .asf, .mdi, .mp3, .snd, .wav,
- Format texte et bureautique : .doc, .html, .pdf, .rtf, .txt, .wps, .wri, .xls, .odt

Matériel : l'utilisation de ce logiciel ne demande pas d'acquisition de matériel spécifique.

Maintenance, sauvegarde et conservation des documents numérisés

Chaque institution partenaire participant à l'opération commune de numérisation dans le cadre du projet Portail des Arts de la Marionnette conservera un double exemplaire de ses fichiers numérisés haute-définition : l'un sur CD gold, l'autre sur disque externe. A sa charge d'assurer en sus des sauvegardes sur disques RAID (mirroring hardware) ou sur cartouches magnétiques (DLT).

Par ailleurs, la version de diffusion (basse définition) de l'ensemble des documents, générée par l'outil Armadillo, sera maintenue sur le serveur du prestataire. Des sauvegardes seront régulièrement effectuées sur une tiers-machine.

Le chargement des documents se fait soit par le prêt des disques externes, soit par serveur FTP.

La possibilité de faire une sauvegarde des documents en haute définition sur le serveur du prestataire est à l'étude. La solution est techniquement possible, l'obstacle est financier avant tout.

Projet de partenariat avec une institution de conservation pour la conservation d'un exemplaire des fonds numérisés :

A moyen terme, il est envisagé d'établir avec la Bibliothèque Nationale de France, dans le cadre de son programme de tiers-archivage, un partenariat de sauvegarde, en procédant au versement sur le serveur SPAR de l'ensemble des fonds qui auront été numérisés dans le cadre du projet de portail des Arts de la Marionnette.

Solution d'hébergement du PAM en 2009 : serveur virtuel mutualisé Armadillo :

Transit IP : 10 Mbits.

Location serveur Dual Core 3,2 Ghz

Stockage des données 50 Go en RAID 5

Application Armadillo en RAID 1

Hébergement du serveur

Infogérance + sauvegardes différentielles sur une tiers-machine

3 accès TSE-VPN d'administration + 3 licences client Armadillo simultanées.

1 accès FTP pour la copie de fichiers.

En fonction du volume des informations à traiter un autre système d'hébergement est à l'étude pour cette seconde version du Portail (à partir de fin 2010).

Mode de diffusion sur Internet (protocoles, standards, interopérabilité envisagée etc.) : Le portail sera accessible sur le Web via le protocole HTML, et offrira des interfaces de butinage (navigation dans les fonds) et d'interrogation. Il aura aussi des points d'accès en RSS (pour informer des nouveautés – contenus, événements) et en OAI (pour une moisson par d'autres organismes agréés). Le rajout d'entrepôts OAI chez les partenaires leur permet bien évidemment de se faire référencer par d'autres portails ou moteurs adéquats (en d'autres termes, le portail n'est pas exclusif).

Référencement

La partie statique et institutionnelle du site répondra aux normes en vigueur du W3C avec des pages en XHTML et CSS dans la logique du web 2.

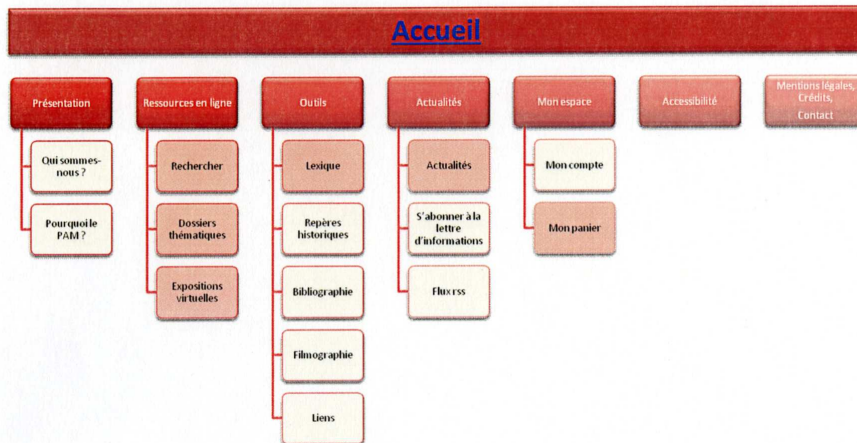
Pour la partie dynamique :

- l'architecture en XHTML et CSS est similaire ;
- par contre il s'agit d'URL dynamiques avec éditions de Méta tag à la volée (balises placées dans le code source de votre site internet entre les balises Head).

Ces méta tags sont générés par un web service dédié il peut donc porter sur tous les types de champs de la base de données par exemple sur le titre ou sur les mots clés voir les deux.

Par ailleurs, le détail du projet et la liste des collections disponibles sera référencée sur NUMES, ainsi que dans le RASP

Plan du site



Droits de propriété intellectuelle et artistique

Les partenaires ont l'obligation de s'assurer du respect des droits sur les documents :

- identification du document et de la nature des droits attachés à ce document (droit d'auteur, droit voisin)
- recherche du titulaire du droit : originel ou cédés (auteur, éditeur, société de gestion)
- négociation des droits : établissement des différents types de contrat d'autorisation d'utilisation.

La gestion juridique ne couvre que l'utilisation des documents par l'entremise du Portail.

Chaque organisme est chargé de la négociation des droits sur ses ressources.

Chaque organisme est responsable de la gestion de ses contrats d'autorisation (notamment la gestion de leur expiration).

Les documents resteront la propriété physique des partenaires indépendamment de la création du portail.

Nature juridique du portail (qualifications et propriétés) :

Le portail peut être qualifié de « base de données » en ce qu'il est un « recueil d'œuvres et de données disposées de manière systématique ou méthodique, individuellement accessibles par des moyens électroniques ».

Titulaire des droits attachés au portail :

L'auteur d'une base de données est « le producteur de celle-ci, entendu comme la personne qui prend l'initiative et le risque des investissements correspondants, bénéficie d'une protection du contenu de la base lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel ».

Pour le portail l'auteur est le producteur. (L'IIM est l'auteur et gère les droits patrimoniaux d'une œuvre collective.)

Chaque partenaire autorise la moisson des métadonnées (selon notice établie par chacun d'eux) par le Portail.

Sur le portail apparaîtra la liste des participants à la réalisation du projet.

Équipe du projet : personnel et rôles

Direction de projet : Lucile Bodson (directrice IIM).

Chef de projet et administratrice du PAM : Raphaële Fleury (docteur ès-lettres spécialiste de l'histoire de la marionnette).

Groupe de travail « administratif et juridique » : Nathalie Beaufranc (administratrice IIM), Frédérique Miget (administratrice TMP), Thierry Legay (responsable administratif Musée Gadagne), Sophie Fournel (directrice-adjointe TJP/CDN d'Alsace), Muriel Chevalier (secrétaire générale TJP/CDN d'Alsace), Anne-Laure Doucet (administratrice Bouffou Théâtre à la Coque), Sébastien Lauro Lillo (administrateur Vélo Théâtre) ; Loïc Mirouze (administrateur Odradek). *Non exclusif.*

Groupe de travail « techniques documentaires et informatique » :

- **Documentalistes :** Eve Plichart (responsable du centre de documentation de l'IIM) ; Georgette Marguin (documentaliste Musée Gadagne) ; Marie-Hélène Taisne (responsable du centre de documentation du TMP) ; Catherine Renaux (musée de Picardie) ; service de numérisation des Archives départementales de la Somme ; Ludovic Matthiez (chef du service inventaire, récolement, acquisitions Centre des Monuments Nationaux) ; Elisabeth Portet (chargée d'étude, Centre des Monuments Nationaux) ; Lisa Paillard (assistante de conservation, Musée Comtois), Carole Morelle (attachée de conservation Musée de l'Ardenne) ; Odile Grandet (médiathèque Quai Branly). *Non exclusif*
- **Chargés de mission :** Yannick Vernet (chef de projet multimédia MuCEM).
- **Chargés de saisie des notices :** Emmanuelle Castang (administratrice THEMAA), Céline Fliég (attachée de presse TJP/CDN d'Alsace), Delphine Sohier (assistante de direction UNIMA), Laurent Rainaud (chargé de communication, Bouffou), Emeline Tournaire (chargée de communication Tas de Sable). *Non exclusif*

Conseil technique et informatique : Bernard Cerney (DTI d'Amiens-Métropole) ; Frédéric Martin (BnF, département de la coopération) ; Marie-Elise Fréon et Geneviève Cron (BnF, techniques de numérisation) ; Joëlle Garcia (conservateur BnF, coordinatrice de la numérisation des Arts du Spectacle) ; service informatique du CRDP Champagne-Ardenne. *Non exclusif.*

Comité scientifique (éditorial, rédactionnel) :

- **Directeurs et conservateurs de musées :** Françoise Lernout (Musée de Picardie) ; Lionel François (Musée Comtois) ; Simone Blazy (Musée Gadagne) ; Bruno Suzzarelli (directeur MuCEM) ; Nicole Martin-Vignes (Musée du Vieil Aix) ; Joël Huthwohl (directeur du département Arts du Spectacle à la BnF), Cécile Obligi (chargée du Fonds Lafaye, département des Arts du spectacle de la BnF) ; Olivier de Solan (directeur Archives départementales de la Somme) ; Sylvain Ledieu (directeur du CRDP Champagne-Ardenne) ; Georges Buisson (administrateur Maison George Sand) ; Lionel François (directeur Musée Comtois de Besançon) ; Marie Lavandier (Quai Branly).
- **Praticiens et formateurs :** Sylvie Baillon (Tas de Sable / Cie Ches Panses Vertes), Pierre Blaise (président THEMAA), Serge Boulier (Bouffou Théâtre à la Coque), Grégoire Cailles (TJP/CDN d'Alsace), Dominique Houdart (Cie Houdart-Heuclin), Jeanne Heuclin (Cie Houdart-Heuclin), Alain Lecuq (Papier Théâtre), Charlot Lemoine (Vélo Théâtre), Michael Meshke, Margareta Niculescu (Tandarika), Joëlle Noguès (Odradek / Cie Pupella-Noguès), Giorgio Pupella (Odradek / Cie Pupella-Noguès), Alain Recoing (Théâtre aux Mains Nues),
- **Universitaires :** Didier Plassard (Professeur, Université Montpellier), Hélène Beauchamp (MCF, Université Toulouse-Le Mirail), Emmanuelle Ebel (ATER, Université de Strasbourg),

Marie Garré-Nicoara (chargée de cours, Université d'Arras), Raphaële Fleury (docteur, Université Paris Sorbonne).

- **Autres expertises** : Cécile Giteau (ex- directrice du département des Arts du Spectacle à la BnF), Noëlle Guibert (ex- directrice du département des Arts du Spectacle à la BnF), Evelyne Lecucq (historienne de la marionnette), Patrick Boutigny (THEMAA, chargé de mission Saisons de la Marionnette) ; service des expositions des Archives départementales de la Somme ; Emilie Girard, Frédéric Maguet, Jacqueline Christophe, Isabelle Gui, Philippe Nieto, José Albertini, Marie-Barbara Le Gonidec, Marie-Claude Grohens (MuCEM) ;

Calendrier d'exécution du projet 2010

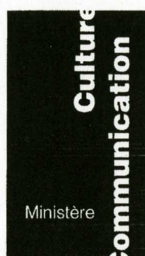
	ETAPES	Numérisation	Portail	Chantiers documentaires et éditoriaux	Chantiers administratifs et juridiques
Janvier	Réunion de lancement avec les 25 partenaires	Retour des documents 2009 Contrôle qualité	Mise en ligne et montée en charge du PAM (documents et notices)	Publication des « reportages » (dossiers thématiques)	Etablissement des conventions entre partenaires.
Février			Tests		
Mars	Sélection prestataire numérisation VIDEO	Etablissement du cahier des charges de numérisation VIDEO. Récolement et conditionnement des documents. Réalisation de tests vidéo	Evaluation de l'hébergement.	Choix du sujet de la 1 ^{ère} exposition virtuelle. Programme annuel de dossiers thématiques (reportages constitués à partir des documents présents dans la BDD).	Poursuite du chantier de recherche des droits tout au long de l'année. Recherche des financements complémentaires.
Avril			Définition des nouveaux développements (notamment : la nécessité ou non de nouvelles bases en fonction des besoins et de la façon de travailler des nouveaux partenaires).	Préparation notices / Réflexion thesaurus : - base : l'outil IIM (à partir de la liste de vedettes-matière Rameau)	
Juin	Validation développements PAM 2010.	Harmonisation des fichiers de récolement			
Juillet	Prise de décision sur l'évolution 2011 du portail : élargissement ?	Départ échelonné des documents à la numérisation	Spécifications techniques nouveaux développements	- Examen des résultats des « nuages sémantiques » produits par l'outil Armadillo.	Devis
Août					
Septembre		NUMERISATION	Développements et paramétrages. Rédaction des pages statiques concernant les nouveaux partenaires	- examen des nouveaux champs ouverts par les nouveaux partenaires - examen de la possibilité d'indexation collaborative	Finalisation contrats avec Armadillo pour la V2. Contrats avec les prestataires numérisation.
Octobre		NUMERISATION	Tests nouveaux développements Tests moissonnage		15 octobre : Etat des dépenses.
Novembre				Export / saisie des notices	
Décembre		Contrôle qualité / retour docs	Chargement des nouveaux documents		

Annexe III. Estimation budgétaire PAM version 2

Numérisation					CHARGES	PRODUITS
image	18598,5					
texte	6331					
prise de vue	14041					
video	48321				87 292	Ministère CC 110 000
Salaires						
titre	nb mois	brut	brut chargé	Total		
Chef de projet	8	3000	4800	38400		CR Ile de France 0
						CR Champagne Ardenne 20 000
Indexation	3	1650	2640	7920		CR PACA 30 000
Juriste	2	2000	3200	6400		CR Picardie 20 000
Rédacteur				5000		CG CA 10 000
Secrétaire	3	1200	1920	3600		CR Rhône Alpes 0
						Mecenat 25 010
TOTAL					61320	Droits d'entrée 21*1000 21 000
Portail						
	Evolution					
prestation	47000					
formation	3000					
licence	13455					
maintenance	8073,6					
hebergement	7800					
					79 329	
Frais de déplacement					3 060	
Fourniture					5 000	
TOTAL					236 000	236 000



28 MARS 2010



**Direction générale
de la création
artistique**

Monsieur Raymond WEBER
Président de l'association
Institut International de la Marionnette
7, place Winston Churchill
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Paris le 22 mars 2010

Anne Bessero
Délégation Théâtre
01 40 15 88 82
22-02-10

Affaire suivie par

Poste

Référence

Monsieur le Président,

62, rue Beaubourg
75003 Paris France
Téléphone 01 40 15
Télécopie 01 40 15

J'ai l'honneur de vous informer qu'après délibération du Comité de pilotage numérisation du Ministère de la culture, il a été décidé d'attribuer à l'association «*Institut International de la Marionnette*», au titre du Plan national de numérisation 2010, une subvention d'un montant de *110.000 €* (cent dix mille euros).

Conformément aux règles du droit budgétaire de la comptabilité publique, cette intention de l'Etat ne pourra être confirmée qu'après engagement comptable et juridique et visa du contrôleur financier central.

Afin de vous permettre l'obtention de cette subvention d'investissement, vous trouverez ci-joint une fiche qui décrit les pièces justificatives que je vous demande de retourner à l'agent chargé de l'instruction du dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le directeur général de la création artistique
L'adjointe au chef de bureau des affaires générales

Joëlle BOTTIN

